

AMBASSADE D'INDONÉSIE
49, RUE CORTAMBERT - 75016 PARIS
TÉL. : 45-03-07-60

N°. : 509/06/37/V/92

L'Ambassade d'Indonésie présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et a l'honneur de porter à sa connaissance la décision de l'Indonésie de devenir membre de la Commission Sericicole Internationale.

Le Ministre indonésien de la Forêt, Hasjrul Harahap, en a déjà informé le Président de la Commission Sericicole Internationale au mois d'avril dernier, par une déclaration officielle revêtue du sceau de la République d'Indonésie.

L'Ambassade d'Indonésie saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.

Paris, le 25 Mai 1992



Ministère des Affaires Etrangères

P a r i s



U

HASJRUL HARAHAP
MINISTER OF FORESTRY

HAVING SEEN AND EXAMINED THE CONVENTION INSTITUTING
THE INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION, WE DECLARE
WE JOIN IT AND PROMISE IT WILL BE INVIOABLY OBEYED.

UPON WITH, WE GAVE THE PRESENT LETTERS COVERED WITH
THE SEAL OF THE REPUBLIC.

SIGNED IN : JAKARTA, ON APRIL 1992

